



Comment savoir si une mairie a un droit d'expropriation

Par **minivero**, le **03/08/2015 à 21:29**

.

La mairie a usé de son droit de préemption sur ma parcelle de terrain lors de mon compromis de vente.

J'ai refusé sa proposition d'achat à un prix 10 fois moindre que celui de mon acheteur et lui ai fait un courrier en recommandé pour demander une fixation juridique du prix.

N'ayant pas répondu à ma demande, elle a perdu son droit de préemption mais menace maintenant mon acheteur de l'exproprier s'il achète.

Il n'y a que je sache aucune déclaration d'utilité publique sur cette zone.

Comment obtenir la garantie que la mairie n'a aucun droit d'expropriation, l'acheteur n'attend que cela pour signer...

Merci pour votre aide.